



Id Praticquant :

SAISON: 2021-2022

KM4:

NOM:

PRENOM:

Adresse :

Code Postal

Ville

Date de Naissance :

/ /

Portable :

Email :

(Personne à prévenir en cas de besoin) :

/Tel :

MODALITÉS D'INSCRIPTION: Nouveau Membre / Ancien Membre / Couple . Famille €

Tarif consultable sur le site <https://www.krav-maga14.com/tarifs-2021/>

Mode de paiement : Espèces Chèque(s) - 1 2 3 4 (Nbm:) à l'ordre de **Krav Maga 14** ←

Niveau de ceinture :

N° de Licence FEKM-RD/

SECTION

IMPORTANT : AUCUN dossier incomplet ne sera accepté, merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont dans votre dossier avant de le remettre. L'ACCES AUX COURS EST IMPOSSIBLE SANS LE DOSSIER COMPLET !!!
(Pour les mineurs, faire remplir aux parents l'autorisation parentale)

OBLIGATOIRE

- Le formulaire d'adhésion à la licence FEKM complété.
- Une photo d'identité sur ce document
- Copie de votre passe sanitaire en cours de validité.
- Complémentaire FEKM (assurance optionnelle) avec le chèque du montant l'option choisie.
- Licence FEKM 33€ (Assurance + licence) inclus dans votre inscription.
- Attestation de responsabilité civile et assurance.
- Lettre d'engagement et Le règlement intérieur de l'association KM4 daté et signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav-Maga ou des sports de combat, daté de moins de trois mois
- Une grande enveloppe ou une pochette plastique dans laquelle toutes ces pièces doivent figurer
- Le montant de la cotisation Club dans l'enveloppe avec ses noms et prénoms (Cotisation Club / Licence FEKM)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" (si mineur, signature de l'adhérent et du responsable légal)

Signature du Praticquant et date

Sur les 3 documents: INSI / Règlement intérieur KM4 et page
LETTRE D'ENGAGEMENT



Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796



REGLEMENT INTERIEUR KM14® v2014-2021

Article 1 : Règles administratives

L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Self Défense Giberville (KM14®)
Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.
Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité de Direction.

Article 2 : Respect des locaux et du matériel

Les locaux, leurs abords, le mobilier et le matériel mis à disposition du KM14®, ou lui appartenant sont à respecter (bâtons, couteaux...)
Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

Article 3 : Responsabilités de l'association Self Défense Giberville KM14®

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels, L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
Le KM14 ne peut être tenu pour responsable des accidents survenus par le non-respect des consignes de sécurité érigées par l'enseignant.

Article 4 : Responsabilités de l'adhérent et Code Moral de La FEKM

L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM mentionné ci-dessous et il s'engage à respecter le règlement intérieur propre à chaque salle d'entraînement.

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté.
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Article 5 : Respect mutuel

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangeant le cours, les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés.

L'adhérent devra respecter les enseignants, les assistants et ses partenaires de travail.

Tout propos d'ordre raciste, discriminatoire ou sexuel est strictement interdit.

La tenue est un bas de kimono noir et un tee-shirt blanc officiel ou sans marquage.

Article 6 : Hygiène

L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité énoncées ci-dessous :

Maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Avoir une hygiène corporelle convenable : corps propre, ongles (pieds et mains) coupés courts, cheveux longs attachés, vêtements propres.

Les chaussures utilisées durant la séance sont exclusivement utilisées en intérieur, elles doivent être propres, fines et ne doivent pas pouvoir occasionner de blessures aux partenaires.

Article 7 : Sécurité

L'adhérent doit écouter attentivement les consignes de l'instructeur et ne pas perturber les explications et consignes de sécurité.

Il doit prévenir l'instructeur en cas de blessure ou besoin de quitter la salle.

Toute modification de son état de santé doit être rapportée à l'enseignant en début et fin de cours (blessure, état de faiblesse...).

Le port de bijoux est strictement interdit pendant les séances (montre, bague, boucles d'oreille, chaîne, bracelet, piercing...).

L'adhérent doit être muni de toutes les protections recommandées ou obligatoires (coquille, protèges tibias, protège dents, gants de boxe minimum 12oz adapté à la morphologie...)

Les pratiquants ne cherchent pas à blesser leurs partenaires lors des exercices (combats ou techniques).

Article 8 : Cas d'exclusion

L'instructeur peut exclure du cours toute personne causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, comportement occasionnant une gêne ou un danger pour lui-même ou pour les autres adhérents.).

L'adhérent peut être exclu à tout moment par le bureau de l'association, sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur, les consignes de cours, L'association Self Défense Giberville et/ou le code moral de la FEKM.

Article 9 : Droit à l'image

L'adhérent accepte de pouvoir être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter le site Internet (www.krav-maga14.com). Il admet que cette autorisation est donnée pour 10 ans sans contreparties pécuniaires.

Toutefois, il peut pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de son image par simple courrier ou mail adressé au KM14®.

L'adhérent ne devra en aucun cas photographier ou filmer qui que ce soit lors des cours et stages dispensés par le KM14®.

Signature



Document Lu et approuvé

Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796



LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

Né(e) le

Date de Naissance :

/ /

Lieu :

Déclare ce qui suit :

Je désire participer aux cours donnés de Krav Maga / self défense donnés par l'association KRAV MAGA 14.

Je reconnais avoir été informé que la pratique du Krav Maga nécessite des protections individuelles :

Lors de passages de ceintures, notamment à partir de la ceinture verte, lors des combats avec coups portés, les candidats sont tenus de porter obligatoirement gants de boxe minimum 12 oz, coquille, protège-tibias.

Les Protège-genoux et protège-dents sont fortement recommandés, les candidats qui le souhaitent pourront porter un casque.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère.

Je reconnais avoir pris connaissance des programmes techniques du Krav Maga et avoir pleinement conscience que le Krav Maga est une technique de self défense mais également un sport de combat.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance complémentaire proposée par l'association et avoir souscrit obligatoirement une assurance responsabilité civile.

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner.

Je me suis informé sur mes droits sur la gestion de mes données et à l'image sur :

<http://www.krav-maga14.com/information-sur-la-gestion-des-donnees-et-du-droit-a-limage-avec-notre-association/>

Dans le Cadre de la pandémie actuelle de Covid 19, je m'engage à respecter les préconisations de la FEKM et des autorités sanitaires (ex Gestes barrières, port du masque quand l'activité le permet etc ...), aussi je m'engage à ne pas venir m'entraîner au moindre doute sur mon état de santé et à prévenir l'encadrement du KM14. (Information sur le site du KM14 -> Club ->information Covid).

J'ai lu attentivement cette lettre informative et je la signe en connaissance de cause.

Signature

Document Lu et approuvé



Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796